

LETTRE de l'AITF #6 – Mars 2019



Serge MASSIS nous a quittés mercredi dernier 20 mars 2019... Cher Serge, bel Ami...

Mardi 19 mars, c'était son anniversaire. 72 ans, plein de vigueur... En lui souhaitant, nous apprenions son hospitalisation. Et quelques heures plus tard, il nous quittait, en toute discrétion. Il a géré son départ comme il a mené sa vie, en toute indépendance, pour ne gêner personne. Malgré un optimisme débordant, la maladie est souvent sans vergogne.

Malgré ce choix de réserve sur lui-même, Serge était présent partout, toujours volontaire, toujours disponible, un modèle d'efficacité. Son immense culture, ses grandes connaissances, il était prêt à les mettre au service des autres, et tellement fidèle en amitié.

Pour l'AITF, il aura consacré une grande partie de sa vie : adhérent depuis 1981, il a été successivement et parfois simultanément secrétaire général, 1er vice-président national, animateur du groupe de travail Architecture et bâtiment, président de la section Côte d'Azur Corse, membre de la Commission Carrière, membre de la Commission des Aînés, Commissaire Général des Assises Nationales 2013 à Nice et Sage parmi les Sages.

Par son action et son implication Serge a œuvré, souvent dans l'ombre, pour faire de l'AITF ce qu'elle est aujourd'hui. Décoré de la médaille de l'AITF par Jean-Pierre Auger, Président national, pour son action exemplaire au service de tous, Serge avait eu la modestie de préciser que sans aucun doute l'Association lui avait davantage apporté qu'il n'avait pu lui-même lui rendre.

Epicurien dans l'âme Serge était un amoureux de la vie et des autres, passionné de sorties en mer et de cyclisme, il aimait les rencontres et partager son expérience autour d'un bon repas

Mais il restait cet homme discret, modeste et efficace au service des autres.

Serge, encore merci pour tout ce que tu as fait pour l'AITF. Nous ne t'oublierons pas.

Suivons son exemple...

La prochaine réunion du Bureau National est fixée les mardi 2 (à partir de 17 h 30) et mercredi 3 avril 2019.

Ordre du jour du BN

1 - Actualité des groupes de travail et commissions

La prochaine réunion du Comité Technique National aura lieu le mardi 2 avril 2019 à l'OPQIBI de 10 h 00 à 16 h 30

Ordre du jour du CTN



A - Partenariat CSTB : dans le cadre de la convention de partenariat entre l'AITF et le CSTB, les GT se sont mobilisés pour mettre en œuvre sur le terrain ce partenariat. Le GT Architecture et Bâtiment s'est rendu dans les locaux du CSTB à Champs-sur-Marne le jeudi 21 mars 2019 pour une visite des installations techniques.

Le GT DST a travaillé avec le CSTB sur une mise en place de tarifs préférentiels sur toutes les publications du CSTB . Par ailleurs des formations au BIM sont accessibles aux

ingénieurs AITF : les « écoles d'été BIM »

Contact Editions CSTB : Vanessa.HAUCHECORNE@cstb.fr

[Toutes les informations ici - Partenariat CSTB](#)

B - Séminaire de la Commission Carrière le 26 mars 2019 de 9h30 à 16h30 – MNT Paris.
La matinée sera consacrée à un travail de réflexion sur les thématiques : mobilités professionnelles et recrutement (sujet « atelier statut » des RNIT / Régime indemnitaire – RIFSEEP / Modification des Décrets de 2016 pour les >ingénieurs et les ingénieurs en chef et mise en œuvre du PPCR / Projet réforme Fonction Publique et rapport sur l'évolution du CNFPT et des CDG. L'après-midi se déroulera sous forme d'une réunion plénière en audioconférence avec échanges/restitution sur les différentes thématiques ci-dessus.

C - Au sujet du RIFSEEP :

a) Le régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux obéit au principe de parité entre la fonction publique de l'État et la fonction publique territoriale. Dès lors que les corps de la fonction publique de l'État bénéficient du RIFSEEP, les collectivités territoriales et leurs établissements publics doivent le mettre en œuvre pour leurs cadres d'emplois homologues (décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale).

b) Arrêté du 14 février 2019 portant application au corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts des dispositions du décret no2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat, transposition au grade des ingénieurs en chef. Les arrêtés pour les ingénieurs et ingénieurs principaux restent différés au 1er janvier 2020 au plus tard.

c) Questions-réponses sur le RIFSEEP – Sénat : L'adhésion des corps des ingénieurs des travaux publics de l'État (ITPE) et des techniciens supérieurs du développement durable (TSDD), qui constituent les corps de référence des ingénieurs et des techniciens territoriaux, a été reportée au 1er janvier 2020 au plus tard en raison des difficultés soulevées par l'intégration de l'indemnité spécifique de service (ISS) dans l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), qui constitue la part fonctionnelle du RIFSEEP. Ces difficultés étant en cours de résolution, les collectivités territoriales pourront déployer à leur tour ce régime indemnitaire pour leurs agents.

2 - Brèves d'actualité

- Audition d'Emmanuelle LOINTIER par les Sénateurs Arnaud de BELENET et Jacques SAVATIER, jeudi 28 mars 2019 à 10h00 au Sénat, au sujet des propositions de leur rapport sur la formation et la gestion des carrières des agents territoriaux.
- Rencontre entre Jérôme MASCLAUX, conseiller auprès de Jacqueline GOURAULT, Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, et Emmanuelle LOINTIER et Patrick BERGER, mercredi 3 avril 2019.
- Audition d'Emmanuelle LOINTIER et Vincent BIMBARD par Mme la députée Emilie Chalas, rapporteure sur le projet de loi Fonction publique, à l'Assemblée Nationale le lundi 8 avril 2019
- Grand débat : courrier adressé, par l'AITF, à Monsieur le Président de la République en date du 12 mars 2019

Courrier adressé à M. le Président de la République

3 - En détail : les stages à proposer aux élèves ingénieurs en chef en formation à l'INET

Pour rappel, la formation de la deuxième promotion des élèves ingénieurs en chef territoriaux débutera sa scolarité le 4 mars 2019 à Strasbourg. D'une durée de 12 mois, elle comprend des enseignements fondamentaux et des périodes de stage.

Les élèves seront préparés aux fonctions de direction afin de développer 3 compétences principales :

- management territorial et politiques publiques,
- management d'équipe et de projets,
- expertise scientifique et technique.

Les Collectivités ont la possibilité d'accueillir des élèves ingénieurs en chef en stage, de bénéficier d'un autre regard sur leurs problématiques professionnelles et de mobiliser les compétences et la motivation des futurs ingénieurs en chef territoriaux pour réaliser des missions spécifiques et innovantes.

1. stage d'observation en direction générale suivi d'un temps terrain - durée et période : 3 semaines- du 15 avril au 03 mai 2019

2. projet collectif : une mission d'aide à la décision, composée d'élèves administrateurs, conservateurs de bibliothèques et ingénieurs en chef territoriaux - durée et période : 9 semaines - 2 septembre au 31 octobre 2019
3. stage individuel de perfectionnement - durée et période : 4 semaines - 27 janvier 2020 au 21 février 2020

Présentation stages INET

Retrouvez les fiches détaillées ici (jointes)

Pour plus d'informations :

Ingrid VIBET - Conseillère formation, responsable des stages des élèves

Ingrid.vibet@cnfpt.fr - 03.88.15.53.69

